

## **PRÉAVIS N° 05/09.2021**

### **BUDGET DE L'EXERCICE 2022**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### **1 PRÉAMBULE**

La commission de Gestion et Finances est chargée de l'étude du budget, des comptes et de la gestion. Elle étudie également les préavis dont il est question de finances.

Dans ce 1<sup>er</sup> rapport de la nouvelle législature 2021-2026, nous vous communiquons le nom des délégués, titulaires et suppléants, qui forment la Commission de Gestion et Finances. Chaque commune doit être représentée par un titulaire (6 au total) et un suppléant (6 au total également). Ont été élus lors de l'assermentation du 29 juin 2021 à Tolochenaz, les personnes ci-après.

Membres titulaires : Mmes Catherine Hodel (Morges), Sylvie Fuchs (St-Prex), Catherine Sutter (Tolochenaz), MM. Jeanny Perrin (Buchillon), Hugo Van den Hombergh (Lussy s/Morges) et Steen Boschetti (Préverenges).

Membres suppléants : Mmes Sandrine Böhlen (Préverenges), Barbara Dellwo (St-Prex), MM. Erik Fruytier (Buchillon), Douglas Treboux (Lussy s/Morges), Jean-Pierre Morisetti (Morges) et Robert Fox (Tolochenaz). Les suppléants peuvent être présents aux diverses commissions qu'à titre informel et de ce fait ils ne prennent pas part au vote sauf si leur titulaire n'est pas présent.

#### **2 DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE ET DE L'ANALYSE DU BUDGET**

Notre travail s'est déroulé en 2 rencontres et a concerné les tâches principales de police, à l'exception des tâches contractuelles :

- la première, le jeudi 19 août à 18h30 au foyer de la salle de polyvalente de Tolochenaz, chemin des Plantées 1, pour évoquer les généralités et les grandes lignes de l'établissement de ce budget par le Commandant Leu. Étaient présents : Mmes Catherine Hodel, Sylvie Fuchs, Catherine Sutter, Sandrine Böhlen et MM. Jeanny Perrin, Erik Fruytier et Douglas Treboux. Le Comité de Direction (CoDir) représenté par son vice-président M. Alain Garraux (Préverenges), et par M. David Guarna (Morges). Le Major Clément Leu, le capitaine David Stauffer et M. Hervé Baer pour la PRM. Nous remercions ces 5 personnes pour leurs explications, leurs compléments d'informations et leurs réponses à nos questions.

- la deuxième hors de la présence des représentants du CoDir et des représentants du Corps de Police, a permis à la Commission de regarder plus en détails certains énoncés, commentaires et montants inscrits dans les documents. Cette séance a permis de débattre et de nous décider sur l'acceptation ou non de ce préavis. Cette séance a eu lieu le jeudi 26 août 2021 au Pavillon Audrey Hepburn à Tolochenaz. Etaient présents : Mmes Catherine Hodel, Sylvie Fuchs, Catherine Sutter, MM. Hugo Van den Hombergh, Steen Boschetti, Erik Fruytier et Douglas Treboux.

## GÉNÉRALITÉS

Le Major Clément Leu nous a présenté le budget 2022 en le décrivant comme étant bien équilibré, Les charges augmentent ce qui est normal du fait de l'engagement de 3 aspirants + 1 RH et par conséquent de leur formation. Les recettes sont également en hausse donc un équilibre maintenu par rapport au budget de 2021. Comme nous pouvons le remarquer sur les 5 pages du budget, les comptes 2020 ne sont pas du tout représentatifs du fait de l'année très spéciale COVID-19. Il est donc évident que le budget ne peut pas se baser sur ces chiffres. Un budget est toujours difficile à prévoir car il y a beaucoup d'inconnues et de surprises.... La volonté du CoDir est de maintenir un coût par habitant proche de CHF 240.00.

Comme nous l'avons déjà dit dans nos précédents rapports concernant les comptes et les budgets, l'indicateur du coût par habitant est un excellent baromètre.

De plus, les coûts par habitant présentés ici découlent d'une division du montant global à la charge des communes divisé par la population totale de toutes les communes de la PRM. Les coûts par habitant de chaque commune sont différents de ceux-ci, car ils sont influencés par les coefficients de pondération utilisés pour la répartition du montant global. Ces coûts par commune figurent dans le tableau de la page 5 du préavis.

Les coefficients de pondération ne changent pas. Sur l'annexe 3 des statuts, il a été calculé que Morges aurait le coefficient le plus élevé car selon la logique, il y aurait plus de « travail » dans une grande ville que dans un petit village, c'est pourquoi Buchillon et Lussy s/Morges ont seulement un coefficient de 2. Ce qui donne une bonne image de la répartition.

Pour cette raison, nous rééditons le tableau suivant, mis à jour, qui met en regard les coûts par habitant mis aux budgets, avec ceux ressortant des comptes. Nous rappelons que les coûts des comptes 2017 sont exceptionnellement bas et ne sont pas représentatifs d'une année « normale »

Années	Budgets	Comptes
Préavis d'adhésion 2012		
2012	231.41	176.01
2013	230.65	185.22
2014	216.37	196.37
2015	208.52	202.11
2016	220.92	204.33
2017	223.65	175.65
2018	240.94	197.22
2019	242.70	203.94
2020	251.08	212.36
2021	251.90	
2022	252.27	

En ce qui concerne les conclusions que l'on pourrait tirer de ce tableau, nous rappelons pour mémoire que si les coûts apparaissant dans les comptes sont inférieurs à ceux des budgets, les causes sont dues en particulier à un décalage de deux ans dans les chiffres de la population (qui est plus élevée pour les comptes que pour le budget).

## REGARD DÉTAILLÉ

Les documents fournis et détaillés permettent, comme les autres années, une lecture facilitée des changements et évolutions des montants des différents comptes. Ceux-ci ont été passés en revue par la Commission. Des compléments d'explications ou des commentaires ont été apportés par le Major Clément Leu ou M. Hervé Baer et/ou par les représentants du CoDir.

En plus de ce qui figure dans le préavis, nous pouvons ajouter les éléments suivants :

Les nouveaux membres de la Commission ont demandé pourquoi Morges avait plus de recettes que les autres communes, voir page 11/12 du préavis. La réponse est toute simple, Morges encaisse des taxes administratives que les autres communes n'ont pas. Exemples : taxes des stands au marché, diverses manifestations, cortèges, enterrement, etc.

Nous le répétons encore une fois que les comptes de l'année 2020 ne doivent pas être une référence car ils ne représentent pas la réalité, De ce fait le budget 2022 est basé sur celui de 2021.

## CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La Commission a beaucoup apprécié la transparence et la volonté de clarté de ses interlocuteurs, ainsi que l'habituelle présentation du budget ce qui en facilite la lecture et l'analyse.

Elle tient à souligner la volonté exprimée de vive voix, ainsi qu'à travers ce budget, de contenir les coûts et d'éviter que le coût par habitant ne s'envole. Elle félicite les efforts du Corps de Police et du CoDir pour maîtriser les dépenses et les remercie à cet effet.

## DÉCISION

À l'unanimité de ses membres, la Commission a décidé de proposer au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N° 05/09.2021 du budget 2022.

## 3 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2022 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

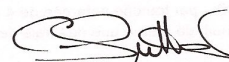
#### décide :

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2022, représentant des charges à hauteur de CHF 14'989'350.00 et des revenus pour un montant de CHF 7'295'500.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 7'693'850.00 entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2022, représentant des charges à hauteur de CHF 4'247'200.00 (CHF 19'236'550.00 - CHF 14'989'350.00) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
  - CHF 2'848'200.00 (charges), CHF 3'518'500.00 (revenus) pour la Commune de Morges;
  - CHF 298'800.00 (charges), CHF 45'400.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex;
  - CHF 19'500.00 (charges), CHF 10'000.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz;
  - CHF 7'100.00 (charges), CHF 1'000.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon;
  - CHF 4'200.00 (charges), CHF 1'000.00 (revenus) pour la Commune de Lussy s/Morges;

le vote du budget des tâches contractuelles de chaque commune par leurs conseillers délégués étant réservé.

3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.
4. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Au nom de la Commission  
La Présidente



Catherine Sutter

**Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du mardi 28 septembre 2021.**